

DECRET N° 90-410 du 31 Décembre 1990

Portant nomination de Monsieur Houazinou Madjèbi AMOUSSA, Administrateur des Finances, en qualité de Deuxième Conseiller à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 90-012 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur et modification des Ordonnances N° 21/PR du 26 Avril 1956 et 70-11 du 14 Mars 1970 définissant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour Suprême ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-288 du 5 Octobre 1990 portant nomination de Monsieur Frédéric Noutaï HOUNDETON en qualité de Président de la Cour Suprême ;

SUR Proposition du Président de la Cour Suprême ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Décembre 1990.

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur Houazinou Madjèbi AMOUSSA, Administrateur des Finances est nommé Deuxième Conseiller à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

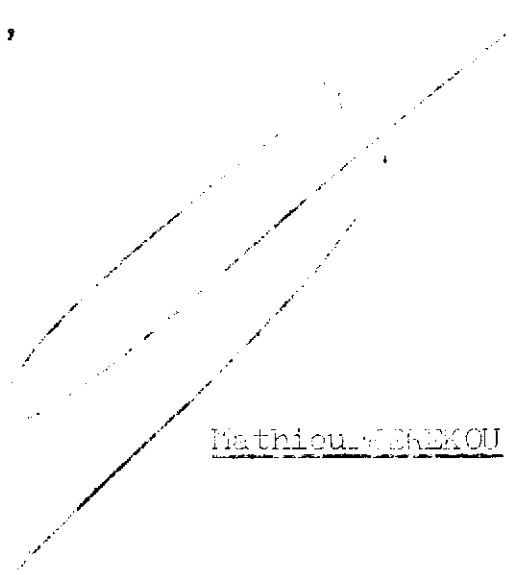
Article 2. - Monsieur AMOUSSA prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment prévu par la Loi.

.../...

Article 3.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de l'installation de Monsieur AMOUSSA dans ses fonctions, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



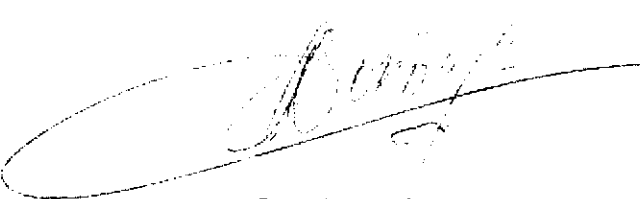
Mathieu Kérékou

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore Soglo

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ministre intérimaire,

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,



Yves YEHOUESSI

Ampliations : PR 6 PM 4 SGG 4 HCR 4 CS 4 MF-MJL 4 AUTRES MINISTRES 12
DEPARTEMENTS 6 DPE/MTAS 2 DB-DSDV-DCOF-DTCP-DI 10 DLO-DAL-INSAE-ECP-
DPE 5 ICE 1 BN-DAN 2 INTERESSE 1 JO 1.-